

**Rapport du Comité permanent sur
l'administration et les finances (SCAF)**

Table des matières

	Page
Ouverture de la réunion	203
États financiers annuels	203
Examen des états financiers audités de 2020	203
Rapport du secrétariat	203
Compte rendu du secrétaire exécutif	203
Écriture inclusive	204
Options de publication et d'impression des rapports des réunions.....	204
Règles actuelles d'accès aux documents de réunion de la CCAMLRL	204
Autorisation pour les observateurs de communiquer par voie de circulaire avec la Commission et le Comité scientifique	204
Mise à jour du site web.....	205
Renforcement des capacités	205
Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG).....	205
Termes de référence du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG)	206
Examen du budget 2021, projet de budget 2022 et prévisions budgétaires pour 2023	206
Examen du budget 2021	206
Projet de budget 2022	207
Prévisions budgétaires pour 2023	208
Autres questions	208
Adoption du rapport	208
Clôture de la réunion	208
Appendice I : Budget 2021, projet de budget 2022 et prévisions budgétaires pour 2023	209
Appendice II : Contributions des Membres pour 2021, 2022 et 2023	214

Rapport de la réunion du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)

Ouverture de la réunion

1. Stephanie Langerock (Belgique), présidente du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF), ouvre la réunion.
2. Le SCAF examine son ordre du jour, tel qu'il a été adopté par la Commission.

États financiers annuels

Examen des états financiers audités de 2020

3. Conformément à l'article 11.1 du règlement financier, un audit exhaustif des états financiers de 2020 a été réalisé début 2021 (voir COMM CIRC 21/43). La vérification des comptes n'a mis en évidence aucun cas de non-conformité avec le règlement financier ou les normes comptables internationales. Le SCAF accepte les états financiers présentés dans le document CCAMLR-40/03 Rév. 1 et recommande à la Commission de les accepter.

Rapport du secrétariat

Compte rendu du secrétaire exécutif

4. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-40/05 en faisant observer que son compte rendu contient le rapport de mise en œuvre de la troisième année du plan stratégique du secrétariat (2019–2022) et de la stratégie salariale et de dotation en personnel le concernant, et constitue la base de l'évaluation de la performance du secrétaire exécutif. Le document contient des recommandations concernant la dotation en personnel pour 2022 et les formalités préalables à l'embauche de nouveaux membres du personnel.
5. Le SCAF remercie le secrétaire exécutif et le secrétariat pour les progrès remarquables accomplis par rapport au plan stratégique pendant l'année. Il remercie le personnel, y compris les employés qui ont quitté leur emploi cette année et accueille les nouveaux employés. Il félicite le secrétariat d'avoir réussi à enregistrer à l'échelle internationale le logo de la CCAMLR auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
6. En 2019, le SCAF a demandé au secrétariat d'obtenir des renseignements concernant l'extrait de casier judiciaire et le certificat d'aptitude médicale prévus dans le Statut du personnel (SCAF-2019, paragraphe 7 ii). L'obtention de ces renseignements a donné lieu à une modification des processus et procédures comme l'indique le document CCAMLR-40/05. Le SCAF approuve la recommandation de ne pas supprimer l'exigence d'un extrait de casier judiciaire et d'un certificat d'aptitude médicale du Statut du personnel.

Écriture inclusive

7. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-40/08 et indique que deux ans plus tôt, le secrétariat a été chargé de s'informer sur l'écriture inclusive. Il salue le travail accompli par les traducteurs pour aider à appréhender les conséquences de l'utilisation de l'écriture inclusive et présente la recommandation du document visant à accepter les changements effectués dans les versions anglaises et espagnoles du règlement intérieur de la Commission. Aucun changement n'est recommandé pour les versions françaises et russes.

8. Le SCAF remercie le secrétaire exécutif et le secrétariat, notant que le Comité scientifique a approuvé des changements similaires pour son règlement intérieur (SC-CAMLR-40, paragraphe 7.1). Il recommande à la Commission d'adopter les révisions des versions anglaise et espagnole de son règlement intérieur.

Options de publication et d'impression des rapports des réunions

9. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-40/09 dans lequel il est recommandé au secrétariat de ne plus faire imprimer de rapports de réunions reliés mais de distribuer des copies reliées par spirales sur demande uniquement. Le SCAF approuve cette recommandation.

Règles actuelles d'accès aux documents de réunion de la CCAMLR

10. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-40/10. Ce document émet trois recommandations :

- autoriser les auteurs de tous les documents soumis aux réunions de la CCAMLR à indiquer s'ils acceptent que le secrétariat communique leurs documents sur demande
- activer les comptes des administrateurs de groupes des observateurs pour l'année entière
- communiquer les anciens documents de réunion en fonction d'une série de règles.

11. Ces recommandations ne sont pas consensuelles au sein du SCAF. Notant la discussion du Comité scientifique sur la question (SC-CAMLR-40, paragraphes 7.5 à 7.9), le SCAF accepte de poursuivre les débats via un e-groupe commun pendant la période d'intersession.

Autorisation pour les observateurs de communiquer par voie de circulaire avec la Commission et le Comité scientifique

12. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-40/11. Le document recommande d'autoriser les observateurs à demander au secrétariat de distribuer des informations aux Membres.

13. Il est noté que le Comité scientifique a accepté la création d'un nouveau type de circulaire scientifique qui fera l'objet d'une phase pilote de deux ans. Ce nouveau modèle devrait permettre aux Membres de hiérarchiser plus facilement les circulaires (SC-CAMLR-40, paragraphes 7.10 et 7.11).

14. De nombreux Membres notent qu'il est important de favoriser la participation d'observateurs aux travaux de la CCAMLR dans toute la mesure possible et sont d'avis que les observateurs devraient être autorisés à diffuser des informations à la Commission. Toute intervention du secrétariat à l'égard de ces documents avant leur diffusion se limitera à vérifier que les règles de confidentialité de la CCAMLR sont bien respectées.

15. Tout en approuvant ce principe, d'autres points de vue sont exprimés selon lesquels la remise en question du contenu d'un document soumis par des observateurs et/ou le refus de sa distribution devraient rester la prérogative des Membres.

16. Le SCAF ne parvient pas à un consensus sur les recommandations émises dans le document CCAMLR-40/11 et préconise à la Commission de surveiller la phase pilote mise en place au sein du Comité scientifique et de revenir sur la question lorsque les conclusions en seront disponibles.

Mise à jour du site web

17. Le secrétariat présente le document CCAMLR-40/13 qui couvre la nouvelle conception internet proposée et le développement du site web en 2022 et 2023.

18. Le SCAF remercie le secrétariat pour les travaux effectués et approuve le développement continu du site web prévu en 2022 et 2023. Il approuve également la conception du site web qu'il recommande à la Commission d'adopter.

Renforcement des capacités

Activités du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG)

19. Le secrétariat présente le document CCAMLR-40/12 Rév. 1 qui couvre les activités du fonds pendant l'année 2021 et indique que des subventions ont été accordées.

20. Le SCAF note que Stephanie Langerock quitte la présidence du comité de gestion du fonds de renforcement des capacités générales (FRCG) et la remercie pour ses contributions.

21. Le SCAF note le départ du comité de gestion du FRCG de Mercedes Santos (Argentine) et Fiona Harford (Union européenne (UE)) qu'il remercie pour leurs contributions.

22. Le SCAF recommande à la Commission d'accepter la nomination de Cynthia Mulville d'Argentine au comité de gestion du FRCG.

23. Le SCAF recommande à la Commission de proroger de deux ans le mandat de tous les autres membres du comité de gestion du FRCG.

24. La présidente du SCAF demande d'autres nominations pour combler les postes disponibles au comité de gestion du FRCG.

25. Le SCAF prend note du rapport et accepte ses recommandations.

Termes de référence du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG)

26. Le SCAF recommande à la Commission l'adoption des termes de référence du fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG) (CCAMLR-40/02), notant que le Comité scientifique les a approuvés au cours de sa réunion (SC-CAMLR-40, paragraphe 7.22).

27. Le SCAF note que les termes de référence pourraient être évalués lorsque le Comité scientifique aura reçu des commentaires sur leur application.

Examen du budget 2021, projet de budget 2022 et prévisions budgétaires 2023

28. Le SCAF est informé de la nouvelle révision du format du document présentant le budget. Les fonds spéciaux sont désormais regroupés dans un même tableau pour qu'il soit plus facile d'assimiler les informations. Les commentaires des Membres sur la présentation du budget du fonds général sont les bienvenus.

Examen du budget 2021

29. Le SCAF est informé de la réduction prévue des revenus due principalement à une réduction de produits d'intérêt et des frais de notification par rapport au budget d'origine et note qu'un déficit de 138 350 AUD est prévu pour 2021.

30. Les dépenses liées aux déplacements devraient également être inférieures aux prévisions en 2021, en grande partie du fait de l'impact de la COVID-19 sur les voyages internationaux.

31. Le SCAF est informé de l'inclusion de 10 000 AUD au budget initial des dépenses liées à la planification des célébrations du 40^e anniversaire de la Convention en avril 2022. Les fonds devant couvrir le reste des célébrations sont comptabilisés dans le budget 2022.

32. Le SCAF exprime des inquiétudes quant au fait que les Membres ne respectent pas leurs obligations financières et les incite à s'engager à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation. L'Argentine, la Chine, la France, l'Inde et les Pays-Bas indiquent que le paiement de leurs contributions sera bientôt résolu. Le Brésil mentionne indique qu'il s'efforce de régler la question sur le plan administratif.

33. Le SCAF approuve le budget révisé de 2021 et recommande à la Commission de l'adopter.

Projet de budget 2022

34. Le projet de budget de 2022 (appendice I) est fondé sur l'application continue par la Commission de la politique de croissance réelle nulle pour le calcul de la part égale des contributions des Membres (appendice II) (CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 30).
35. Pour 2022, la part égale des contributions des Membres augmente de 3,6 % sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Hobart en juin 2021.
36. Le SCAF est informé que les taux d'intérêt devraient rester faibles.
37. Le SCAF prend note de la proposition du Comité scientifique de prolonger la validité des bourses accordées en 2018, 2019 et 2020 (SC-CAMLR-40, paragraphe 9.2) et remercie la Chine pour le transfert de 100 000 AUD du fonds de contribution de la Chine au FCSG afin de couvrir cette extension.
38. Le SCAF prend note de la décision du Comité scientifique de transférer 50 000 AUD du fonds du CEMP vers le FRCG (SC-CAMLR-40, paragraphe 7.26).
39. Le SCAF note que le Comité scientifique a approuvé l'allocation de subventions supplémentaires du fonds du CEMP (SC-CAMLR-40, paragraphes 7.24 à 7.27).
40. Le SCAF examine la demande de financement du Comité scientifique, à partir du fonds général, d'environ 30 000 USD pour un projet d'atelier de révision des règles de décision de la CCAMLR (SC-CAMLR-40, paragraphe 9.3). La plupart des Membres reconnaissent que des fonds généraux sont disponibles et qu'il convient de les utiliser à cette fin. Un Membre s'oppose à cette décision et le SCAF renvoie la question à la Commission.
41. Le SCAF prend note de la recommandation du comité de gestion du fonds du SDC (SCIC-2021, paragraphes 128 à 130) et approuve la dépense de 180 000 AUD du fonds du SDC en 2022 pour les projets proposés dans le document CCAMLR-40/14, couvrant un atelier en personne sur le SDC, des ateliers en ligne sur le SDC et la première année d'une mise à niveau de l'e-CDS. Le SCAF approuve également le financement par le fonds du SDC des ateliers sur le SDC en 2023 (points 1 et 2 de CCAMLR-40/14). Il indique que le financement de la mise à niveau de l'e-SDC au-delà de 2022 nécessitera une évaluation des activités réalisées grâce au financement alloué en 2022.
42. Le SCAF approuve la dépense du fonds pour l'application de la réglementation de 33 425 AUD pour soutenir un atelier sur le suivi, le contrôle et la surveillance au Chili (CCAMLR-40/15).
43. Le SCAF prend note de la subvention supplémentaire de 200 000 € que l'UE prévoit de verser en 2022 et 2023 et qui servira principalement à soutenir le développement de la capacité analytique du secrétariat en matière de conformité, ainsi que le traçage pour Interpol d'informations concernant les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) de légine. Il remercie l'UE pour cette subvention (CCAMLR-40/15, paragraphe 1).
44. Certains Membres font état de leur politique nationale de croissance nominale zéro.
45. Le SCAF note et approuve le supplément de 70 000 AUD pour les célébrations du 40^e anniversaire en avril 2022.

46. Le SCAF approuve le projet de budget de 2022 et recommande à la Commission de l'adopter.

Prévisions budgétaires pour 2023

47. Le SCAF prend note des prévisions budgétaires pour 2023 qui sont également fondées sur une hausse de l'IPC de Hobart de 3,6 %, telles qu'elles sont présentées à l'appendice I. Le budget 2023 est présenté à titre indicatif uniquement.

Autres questions

48. La présidente indique que la vice-présidence du SCAF est vacante et lance un appel à manifestation d'intérêt.

49. Le SCAF et le secrétariat remercient S. Langerock de son excellente prestation à la tête de la réunion.

Adoption du rapport

50. Le SCAF adopte le rapport.

Clôture de la réunion

51. La présidente remercie les Membres de leur coopération qui lui a permis de diriger la réunion avec efficacité et efficience.

Budget 2021, projet de budget 2022 et prévisions budgétaires 2023

	2021		2022	2023	Notes
	Budget initial	Budget révisé	Prévision	Prévision	
Fonds général					
Revenus					
Contribution de base des Membres	3 571 096	3 571 096	3 699 656	3 832 844	2021 : conformément à la demande formulée par la Commission en 2005 (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.24), les contributions des Membres de l'année en cours, y compris les impayés, figurent à l'appendice II. 2021 : les contributions des Membres sont calculées sur la base d'une hausse de 1,5 %. 2022 est calculé sur la base d'une hausse des contributions de base de 4,8 % et 2023 sur celle de 4,8 %.
Contributions spéciales des Membres					
Intérêts	150 000	80 000	90 000	90 000	Les taux d'intérêt sont toujours faibles et pourraient le rester en 2021, 2022 et 2023. Les intérêts dépendent des taux effectifs, du délai de réception des contributions des Membres, du nombre de notifications de projets de pêche reçues. Chacune de ces rubriques est entourée d'une incertitude considérable.
Imposition du personnel (SAL)	550 000	500 000	550 000	550 000	L'impôt du personnel représente le montant retenu sur les salaires du personnel à titre d'impôt. Le montant effectif de l'impôt du personnel ne sera pas connu avant la fin de l'année financière, lorsque le Bureau des impôts australien aura évalué les déclarations fiscales des membres du personnel.
Transferts entre les fonds : cautions confisquées sur les pêcheries					En adéquation avec le plan stratégique 2019–2022, le système de caution est abandonné, les dernières cautions confisquées ayant été transférées au fonds général en 2020.
Transferts entre les fonds : autres					
Ventes (marquage)	35 000	35 000	35 000	35 000	
Revenus divers :	700 000	650 000	686 672	711 392	
Notifications de projets de pêche					
Revenus divers :	435 800	435 800	448 874	462 340	Les contributions des gouvernements australien et tasmanien correspondent aux dépenses de loyer. Il est prévu une hausse annuelle de 3 % jusqu'en 2023.
contributions au loyer					
Revenus divers :			320 000	320 000	Subvention de l'UE pour des dépenses liées au SDC et pour le programme Interpol.
subventions					
Revenus divers : autres	40 000	60 000	60 000	60 000	
Total revenus	5 481 896	5 331 896	5 890 202	6 061 577	

	2021		2022	2023	Notes
	Budget initial	Budget révisé	Prévision	Prévision	
Fonds général (suite)					
Dépenses					
Salaires	3 870 836	3 870 836	3 958 918	4 192 462	Le montant définitif des salaires et indemnités dépendra du montant des heures supplémentaires à payer, notamment pendant la période de réunion, et des paiements à effectuer dans le fonds de cessation de service du personnel. 2022 et 2023 : prévisions fondées sur le plan stratégique 2019–2022 et tenant compte de la hausse progressive des salaires et de l'IPC.
Équipement (y compris amortissement)	248 610	248 610	253 582	258 654	
Assurance et maintenance	252 000	252 000	258 300	264 758	Il est tenu compte dans les estimations prévisionnelles de la hausse attendue de l'IPC.
Formation	60 000	60 000	60 000	60 000	Une hausse du budget formation est attendue en adéquation avec la recommandation du plan stratégique 2019–2022. La formation professionnelle est un outil indispensable pour que le personnel puisse faire face à la complexité croissante des activités du secrétariat.
Services et équipement de réunion	375 000	375 000	375 000	378 000	Le cycle annuel des réunions de 2021 se tiendra en ligne. Les coûts liés aux heures supplémentaires et au soutien informatique externe étant considérables, le montant prévu au budget reste donc inchangé. Légères hausses attendues sur ce poste chaque année. Les montants définitifs des heures supplémentaires liés à la traduction simultanée pendant la réunion annuelle auront une incidence sur les totaux définitifs.
Déplacements	170 000	50 000	100 000	150 000	En raison des restrictions liées à la COVID-19, les budgets 2021 et 2022 des dépenses de déplacement ont été réduits.
Impression	18 000	18 000	18 000	18 000	
Communication	30 000	30 000	30 000	30 600	Le budget de 2021, 2022 et 2023 a été réduit pour tenir compte des dépenses courantes réelles dans ce domaine.
Divers (y comp. audit)	95 000	95 000	425 000	430 325	Augmentation en 2022 et 2023 pour comptabiliser les frais de recrutement et les dépenses liées aux subventions de l'UE (déduction faite des recettes des subventions).
Location/CMV	460 800	460 800	483 874	497 340	Hausse du loyer de 2 % prévue chaque année.
40 ^e anniversaire		10 000	70 000		
Transfert au FR	-76 001	-76 001	-113 106	-61 867	Le FR a été établi en 2019 grâce à un transfert provenant du fonds général. les transferts permettent de maintenir le solde du FR à un niveau équivalent à 3 mois de dépenses.
Transfert au fonds de renf. des capacités générales (FRCG)	-150 000	-150 000			
Transfert au fonds de renf. des capacités scientifiques générales					
Total dépenses	5 580 246	5 470 246	6 032 674	6 280 138	
Excédent/(Déficit)	-98 350	-138 350	-142 472	-218 562	
Solde du fonds général au 1 ^{er} janv.	2 046 276	2 046 276	1 681 925	1 426 348	

	2021		2022	2023	Notes
	Budget initial	Budget révisé	Prévision	Prévision	
Fonds général (suite)					
Solde du fonds général au 31 déc.	1 721 925	1 681 925	1 426 348	1 145 919	Conformément au plan stratégique 2019–2022, baisse régulière du solde du fonds général jusqu'à ce qu'il atteigne en fin d'année le montant validé d'environ 100 000 AUD.
Contributions impayées au 31 déc.		757 645			
Fonds propres					
Fonds de remplacement des biens					
Revenus	25 000	30 000	30 000	30 000	Une partie des recettes prévues tirées de la location des salles de réunion du secrétariat est versée à ce fonds.
Dépenses	–40 000	–40 000	–40 000	–60 000	
Solde au 31 déc.	167 065	172 065	162 065	132 065	Les postes de dépenses concernent les transferts vers le fonds de remplacement du personnel pour couvrir le coût du déménagement des personnels internationaux nouvellement nommés.
Fonds de roulement (FR)					
Revenus	76 001	76 001	113 106	61 867	Le FR a été établi en 2019 grâce à un transfert du fonds général. Son solde sera maintenu à 3 mois de dépenses par des transferts du fonds général.
Dépenses					
Solde au 31 déc.	1 395 061	1 395 061	1 508 167	1 570 034	
Fonds de remplacement du personnel					
Revenus	40 000	40 000	40 000	60 000	Voir les notes ci-dessus sur le fonds de remplacement des biens.
Dépenses	–90 000	–37 000	–107 000	–67 000	Dépenses prévues pour le déménagement des nouveaux personnels internationaux.
Solde au 31 déc.	169 433	222 433	155 433	148 433	
Fonds de contribution de la Corée					
Revenus	185 700		185 700	185 700	La contribution volontaire de la Corée au fonds de contribution de la Corée a été interrompue en 2020 et 2021.
Dépenses	–325 000	–100 000	–100 000	–125 000	
Solde au 31 déc.	99 214	138 514	224 214	284 914	Couvre principalement le développement du processus ETL, le projet de remaniement de la base de données et la reconstruction du site web.
Fonds de contribution de la Chine					
Revenus					Ce fonds couvrira les déplacements visant à faciliter la participation des Membres et les possibilités de formation du secrétariat. Transfert de 100 000 AUD au fonds de renforcement des capacités scientifiques générales pour les bourses.
Dépenses	–30 000		–150 000	–50 000	
Solde au 31 déc.	293 224	323 224	173 224	123 224	
Fonds des notifications de projets de pêche (pour information – inclus ci-dessus)					
Revenus					Le fonds des notifications de pêche a été clos en 2019 et le solde transféré au fonds général.
Dépenses					
Solde au 31 déc.					

	2021		2022	2023	Notes
	Budget initial	Budget révisé	Prévision	Prévision	
Fonds spéciaux					
Fonds de renforcement des capacités générales (FRCG)					
Revenus	278 573	3 182	53 321	2 246	Le FRCG a été établi en 2019. Transfert de 50 000 AUD du fonds du CEMP pour une subvention à l'Uruguay par décision du Comité scientifique.
Dépenses	-150 000	-100 000	-125 000	-50 000	Les termes de référence du fonds ont été établies. A partir de 2022, la somme annuelle de 50 000 AUD est prévue pour financer pour moitié la hausse du soutien administratif et financier nécessaire à la gestion des fonds spéciaux.
Solde au 31 déc.	446 797	221 406	149 727	101 973	
Fonds de réserve					
Revenus					Le fonds de réserve a été fermé en 2019.
Dépenses					
Solde au 31 déc.					
Fonds pour l'observation					
Revenus	2 149	1 000	1 000	1 000	
Dépenses					
Solde au 31 déc.	145 442	144 293	145 293	146 293	
Fonds VMS					
Revenus					Tel qu'approuvé en 2019, ce fonds est clos.
Dépenses					
Solde au 31 déc.					
Fonds du SDC					
Revenus	23 407	10 000	13 705	11 842	
Dépenses	-200 000	-20 000	-180 000	-60 000	Dépenses prévues approuvées par le SCIC avec uniquement la première année de mise à niveau de l'e-SDC et une évaluation en 2022.
Solde au 31 déc.	1 383 861	1 550 454	1 384 159	1 336 001	
Fonds pour l'application de la réglementation					
Revenus	501				
Dépenses			-33 425		Les dépenses liées au projet approuvé du fonds pour l'application de la réglementation vont épuiser ce fonds en 2022.
Solde au 31 déc.	33 926	33 425			
Fonds des AMP					
Revenus	2 511	800	1 682	1 699	
Dépenses					Approuvé en 2019, ce fonds sera alloué à Interpol afin de contribuer au financement de l'atelier sur la pêche INN. Ce projet est toujours sous l'impact de la COVID-19.
Solde au 31 déc.	169 928	168 217	169 899	171 598	
Fonds pour la répression des infractions					
Revenus	299				
Dépenses		-15 475			
Solde au 31 déc.	15 475	Néant			

	2021		2022	2023	Notes
	Budget initial	Budget révisé	Prévision	Prévision	
Fonds spéciaux (suite)					
Fonds de renforcement des capacités scientifiques générales (FCSG)					
Revenus	5 392	2 500	103 420	3 144	Transfert de 100 000 AUD du fonds de contribution de la Chine au FCSG. Approuvé en 2019, transfert de 200 000 AUD du fonds général au FCSG. Budget de 40 000 AUD prévu pour 2022 et 2023 pour financer les responsables des groupes de travail, le solde étant affecté aux bourses.
Dépenses	-120 000	-20 000	-134 000	-115 000	
Solde au 31 déc.	244 850	341 958	311 378	199 491	
Fonds du CEMP					
Revenus	10 694	5 000	6 679	7 569	Dépenses liées aux projets approuvés du CEMP.
Dépenses	-40 000	-50 000	-170 000	-50 000	
Solde au 31 déc.	683 617	667 923	504 602	462 171	

Contributions des Membres pour 2021, 2022 et 2023
 Contributions au fonds général : payables avant le 31 mai
 (tous les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contributions 2021	Contributions arriérées 13 août 2021	Contributions prévues pour 2022	Contributions estimatives pour 2023
Afrique du Sud	130 338	130 464	134 988	139 018
Allemagne	128 901		133 490	137 318
Argentine	128 901	136 044	133 490	137 318
Australie	146 273		151 590	156 082
Belgique	128 901		133 490	137 318
Brésil	128 901	384 021	133 490	137 318
Chili	135 844	135 829	140 724	148 303
Chine	149 150	149 150	154 589	160 836
Corée, République de	150 630		156 130	161 550
Espagne	130 745		135 411	139 442
États-Unis	128 901		133 490	137 318
France	158 029	158 155	163 841	168 446
Inde	128 901	128 901	133 490	137 318
Italie	128 901		133 490	137 318
Japon	130 273		134 920	138 574
Namibie	128 901		133 490	137 318
Norvège	224 420		233 043	256 163
Nouvelle-Zélande	133 780		138 575	142 374
Pays-Bas	128 901	128 901	133 490	137 318
Pologne	128 901		133 490	137 318
Royaume-Uni	136 395		141 299	146 400
Russie	130 888		135 561	139 374
Suède	128 901		133 490	137 318
Ukraine	136 692	136 692	141 608	148 851
Union européenne	128 901		133 490	137 318
Uruguay	130 827	101 513	135 497	139 615
Total	3 571 096	1 589 670	3 699 656	3 832 844